



## Créance solidaire mon ex a crée son insolvabilité

Par **nacha**, le **03/08/2009** à **01:28**

Bonjour,

Suite a une créance avec le crédit agricole de guadeloupe

Mon ex mari et moi avons ete débouté dun jugement en appel et condamne solidairement a payer 21000€.de jugement est exécutoire et une saisie des comptes bancaires a eu lieu .

Moins 4000€ pour moi et rien pour mon ex car je sais qu'il guettait ce jugement car tres mal défendu et il a mis tt ses biens au nom de son épouse organisant ainsi son insolvabilité  
Je ne conteste pas la dette cela est trop tard mais je souhaite quelle soit au moins repartie équitablement ce qui me parait juste.

Mon ex a sa petite société sa femme un salaire 2 voitures une maison libre de crédit et un gite a location saisonniere a priori. Infos a certifier.

Moi je suis atteinte d'un cancer avec métastases aux os ce qui m interdit de travailler car je risque des fractures spontanées. je vis seule dans logement de 30m2 hébergée gratuitement par mes enfants suite a donation de ce logement en cours..oui....je sais que lecreancier peut m épingler avec la clause paulienne mais finalement je paye ma part de dette avec la saisie déjà faite de mon lep de 4000€ et avec une proposition de versement mensuel sur 3ans pris sur ma pension d'invalidite. Je suis atteinte dun cancer aggrave de métastases sur les os m empêchant de travailler pour cause de fractures spontanées. Je m occupe du mieux que je peux de mes 2 enfants 20 et22 non stables ds la vie active..leur pere n a plus de contactavec eux depuis son remariage. Les situations ne sont pas équitables et je voudrais savoir ce que je peux faire sans risque pour rétablir les choses .

Le créancier prend la ou il y a solvabilité. De mon cote je fais un gros effort en ponctionnant ma pension d'invalidite qui est ma seule ressource et il ne faudrait pas que pour l'autre part de la dette celle normalement de mon ex ils s'apercoivent de la donation en cours..... J'ai voulu

protéger ma fin de vie ma maison et aussi le petit patrimoine pour mes enfants dont je suis seule a me soucier d'eux et de leur avenir si je decede .....

Je sais que je prends un risque même est il important des lors que je m acquitte au mieux de ma créance . Après les saisies sur ma pension il me restera 680€ pour moi et aider mes enfants

Pardon pour la longueur de mon mail

J'ai besoin de vos conseils pour agir au plus vite si je dois agir surtout qu'en aout la justice tourne au ralenti...

Je suis anéantie avec tout ca.....

Si vous pouviez bien me conseiller cela aiderait tellement

Bien cordialement